

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE « LOIRE SEMENE »
DU 22 SEPTEMBRE 2026

L'an deux-mille-vingt-six,
le 22 septembre,
le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes « Loire - Semène »
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
au Siège, 1 Place de l'Abbaye à la Séauve sur Semène,
sous la présidence de M. Frédéric GIRODET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 31

Présents : 23

Excusés représentés : 5

Excusés non représentés : 3

Absents : 0

Votants : 28

Date de convocation du conseil communautaire : 16 septembre 2026

PRESENTS : M. ARNAUD, Mme BONNEFOY, M. BOURGIE, M. CHEVALIER,
M. DUFAURE DE CITRES, M. DUPUIS, M. DURIEUX, Mme FRATTI, M. GIRODET,
Mme GOMEZ, M. MARCON, Mme MARODON, M. MIRANDON, Mme MONTEUX,
Mme POUYET, M. RABEYRIN, Mme REYNAUD, M. ROUSSET, Mme ROYON,
M. SALGADO, Mme SANDRON, M. VIAL, Mme VILLARD

ÉTAIENT EXCUSÉS REPRESENTÉS :

Mme BERGERON : Pouvoir à M. GIRODET
M. BOMPUIS : Pouvoir à Mme ROYON
Mme GRANGER : Pouvoir à M. ROUSSET
M. LAIR : Pouvoir à M. DUPUIS
M. MASSARDIER : Pouvoir à Mme BONNEFOY

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme MARCOUX
Mme NAVARRO-OTT
M. VALEYRE

n° 20260922_D_117

Commission :
Administration
Générale

Objet :
Pacte de
gouvernance

VU l'article L 5211-11-2 du CGCT introduisant la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance,
VU la délibération n°20260505_D_106 du Conseil Communautaire du 05 mai 2026 validant
l'élaboration d'un pacte de gouvernance,

VU la délibération 2026_DEL_086 en date du 1^{er} juin 2026 du Conseil Municipal d'Aurec sur
Loire portant sur l'adoption du Pacte de Gouvernance de Loire Semène,

VU la délibération en 26-06-14 date du 10 juin 2026 du Conseil Municipal de Saint Just Malmont
portant sur l'adoption du Pacte de Gouvernance de Loire Semène,

VU la délibération 26-06-18 n°5 du Conseil Municipal de Saint Didier en Velay en date du 12 juin
2026 portant sur l'adoption du Pacte de Gouvernance de Loire Semène,

VU la délibération 26-06-02 du Conseil Municipal de Saint Ferréol d'Auroure en date du 11 juin
2026 portant sur l'adoption du Pacte de Gouvernance de Loire Semène,

VU la délibération 2026_45 du Conseil Municipal de Pont Salomon en date du 18 juin 2026
portant sur l'adoption du Pacte de Gouvernance de Loire Semène,

VU la délibération 38-2026 du Conseil Municipal de La Séauve sur Semène en date du 29 juin
2026 portant sur l'adoption du Pacte de Gouvernance de Loire Semène,

VU la délibération 26/06/05 du Conseil Municipal de Saint Victor Malescours en date du 12 juin
2026 portant sur l'avis défavorable à l'adoption du Pacte de Gouvernance de Loire Semène,

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou sous-Préfecture
le :

Monsieur Sébastien ARNAUD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que le Conseil Communautaire en date du 05 mai 2026 a
délibéré favorablement quant à l'élaboration d'un pacte de gouvernance.

De ce fait, un projet de pacte a été transmis pour approbation à toutes les communes. 6
communes sur 7 ont délibéré favorablement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le Pacte de
Gouvernance ci-joint.

Fait et délibéré, à La Séauve sur Semène, au Siège, 1, place de l'Abbaye, les jour, mois et
an que decoue

AR Prefecture

043-244301131-20260922-20260922_D_117-DE
Reçu le 07/10/2026

Le Secrétaire de séance

Sébastien ARNAUD

Au registre sont les signatures,

Le Président,

Frédéric GIRODET

